

Tribune : La dissolution des associations de supporters : un non-sens en matière de sécurité, une offense pour l'animation des tribunes

Depuis plusieurs mois, le milieu du football bruisse d'une volonté politique de dissolution de plusieurs groupes et associations de supporters de clubs de football de Ligue 1 et de Ligue 2.

Une telle décision révélerait une incompréhensible méconnaissance du fonctionnement des tribunes de football et du rôle réel des groupes de supporters « ultras », qui seraient ainsi opportunément assimilés au hooliganisme.

Bien évidemment, nous ne pouvons que souscrire à la nécessité d'éradiquer toute forme de violence ou de comportements haineux dans et aux abords des stades. C'est dans cette optique que la France s'est dotée d'un arsenal législatif unique, donnant à trois autorités distinctes la compétence d'interdire individuellement de stade les auteurs de trouble : la justice, les préfetures et les clubs.

Mais il est tout aussi évident que le recours à des mesures collectives comme les dissolutions serait une très mauvaise réponse à un vrai enjeu et relèverait de la « fausse bonne idée » en matière de sécurité.

La présence de cadres bénévoles et d'interlocuteurs clairement identifiés dans les tribunes populaires, organisées autour d'associations agissant en véritables « partenaires », est en effet une condition favorisant le nécessaire dialogue entre les clubs, les forces de sécurité, les instances sportives, les pouvoirs publics et les supporters.

La disparition de structures et d'individus connus du paysage du supporterisme dégraderait de façon évidente la capacité à gérer les foules, à réguler les conflits en tribune, à organiser et sécuriser les déplacements à l'extérieur et à juguler les comportements individuels répréhensibles (dérives racistes et identitaires telles que l'on en connaît dans certains stades, violence physique, etc.).

La plupart des clubs, l'Instance Nationale du Supportérisme, mais également des acteurs territoriaux de la sécurité ne disent pas le contraire, voire redoutent de devoir être contraints de gérer chaque semaine des situations potentiellement bien plus complexes voire dangereuses que ce que nous connaissons aujourd'hui. Non seulement, cela ouvre la voie à l'arrivée de groupes plus radicaux que les associations actuelles ne pourront plus juguler, mais cela rendra impossible la collecte d'informations indispensables pour l'organisation anticipée et documentée de la sécurité des rencontres.

Quand le remède est unanimement envisagé comme étant pire que le mal, il semble logique de reconsidérer son point de vue. Nul ne saurait imaginer qu'une telle mesure ait pour effet d'organiser le désordre qu'elle entend prévenir. Nos tribunes méritent mieux que cela.

Nous alertons aussi sur le fait que ce processus pourrait aussi conduire à un « rassemblement des causes » et à un véritable mouvement de contestation des tribunes françaises, dans un milieu où la rivalité n'efface pas la solidarité entre groupes. A l'heure où le football français rencontre une double crise économique et de gouvernance, les supporters sont le roc sur

lequel rebâtir un modèle français. S'aliéner les supporters et créer une fracture entre le football français et ses supporters, c'est condamner l'avenir.

La solidarité, c'est aussi ce qui caractérise la vie associative de ces structures, qui pour certaines d'entre elles comptent plusieurs décennies d'engagement à leur actif, au-delà des animations sportives. Toutes ou presque sont parfaitement intégrées dans la vie de leur territoire, en particulier à travers de nombreuses opérations partenariales établies avec d'autres associations, sportives, culturelles ou caritatives.

Enfin, la fidélité, l'engouement et la ferveur des « Ultras » sont unanimement reconnus et très souvent mis en avant. Ces valeurs sont illustrées par les nombreuses animations proposées en tribune, dont les images servent fréquemment de support de communication, voire de produit d'appel, de la part des diffuseurs, de la presse sportive ou à l'occasion d'opérations de marketing territorial des pouvoirs publics.

Nombreuses et nombreux sont celles et ceux qui vont au stade pour vivre cette ambiance, davantage que pour regarder ce qui se passe sur le terrain. C'est toute la différence entre le stade et la télévision.

De façon incontestable, les groupes « Ultras » jouent un rôle majeur dans l'organisation, la conduite et le bon déroulement de ces animations de tribune. On ne peut que dénoncer une forme d'hypocrisie qui consisterait à reprocher aujourd'hui à ces supporters cela même pourquoi leur image, incarnée par ces tifos, drapeaux et autres tambours, est régulièrement « utilisée ».

Le football, nos stades, ne peuvent se payer le luxe de perdre leur douzième homme. Madame la ministre Marie Barsacq a récemment déclaré, à l'Assemblée nationale, vouloir tout faire pour privilégier les sanctions individuelles aux mesures collectives, par définition injustes et brutales. Nous ne pouvons que souscrire à un tel modèle, qui a fait ses preuves chez nos voisins européens et qui fait l'unanimité auprès de tous les spécialistes.

Fervents défenseurs des libertés associatives tout autant que de l'Etat de droit, nous appelons à un moratoire sur les procédures de dissolution et à l'organisation des Etats Généraux du Football que Madame la ministre Oudéa-Castéra entendait construire avec ses collègues de l'Intérieur et de la Justice.

L'heure est à la reprise d'un dialogue constructif avec les supporters et leurs représentants, associant les clubs, la LFP, l'INS, les pouvoirs publics et les diffuseurs télévisuels.